

Autorisations de travail pour les diplômé(e)s des hautes écoles suisses

Université de Genève, novembre 2022

Quelles sont les possibilités d'obtenir un permis de travail à la fin des études?

Pour un engagement auprès d'un employeur en Suisse, le régime applicable dépend principalement de la nationalité de la personne qui serait engagée:

- Ressortissant(e) UE/AELE
UE-27/AELE
- Ressortissant(e) d'Etats tiers
Tous les autres pays (aussi le Royaume-Uni)

Ressortissant(e)s UE/AELE

- Ils bénéficient de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).
- Ils peuvent faire valoir un droit à l'obtention d'une autorisation de travail à la fin des études.
- Pas de contrôle a priori (début de l'activité – en principe – dès le dépôt de la demande complète à l'office cantonal de la population et des migrations - OCPM).
- Depuis le 1^{er} janvier 2022: les demandes concernant les **ressortissant(e)s croates** ne sont plus soumises à des restrictions spécifiques concernant l'accès au marché du travail suisse. Toutefois, le Conseil a actionné la clause de sauvegarde (réintroduction de contingents dès janvier 2023).

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

- Les demandes sont soumises à loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, ainsi qu'à l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative.
- Les diplômé(e)s d'une haute école suisse sont assujettis à une autorisation de travail si un employeur souhaite les engager à la fin de leurs études.
- Il n'y a pas de droit à l'obtention d'une autorisation de travail.
- Il n'y a pas de lien entre l'obtention du permis L à des fins de recherches d'emploi et l'obtention d'une autorisation de travail.
- L'employeur doit soumettre la demande et apporter la preuve que les conditions d'admission sont remplies.

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

Conditions actuelles d'obtention de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration:

- L'activité revêt un *intérêt économique ou scientifique prépondérant*;

Selon les directives fédérales (ch. 4.4.6)

- *...." domaines où les diplômés peuvent mettre en pratique à un haut niveau les connaissances qu'ils ont acquises et où il n'existe effectivement pas d'offre de main-d'œuvre suffisante.... Il s'agit, en règle générale, d'activités dans les domaines de la recherche, du développement, dans la mise en œuvre de nouvelles technologies ou encore pour mettre en application le savoir-faire acquis dans des domaines d'activités qui revêtent un intérêt économique prépondérant "*
- *" Une activité lucrative revêt un intérêt économique prépondérant lorsqu'il existe sur le marché du travail un besoin avéré de main d'œuvre dans le secteur d'activité correspondant à la formation et que l'orientation suivie est hautement spécialisée et en adéquation avec le poste à pourvoir. De même, l'occupation du poste permet de créer immédiatement de nouveaux emplois ou de générer de nouveaux mandats pour l'économie suisse "*
- A défaut: priorité du marché de l'emploi suisse et européen et intérêt économique. Les employeurs sont encouragés à faire des recherches sur le marché de l'emploi puisqu'il ne leur est pas toujours aisé de déterminer a priori si l'intérêt économique ou scientifique prépondérant pourra être démontré.

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

Conditions actuelles d'obtention de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (suite):

- Contrôle des conditions de travail et de rémunération;
- Disponibilité des contingents des permis B et L (contingents séparés pour les ressortissants britanniques);
- Approbation par le Secrétariat d'Etat aux migrations (exception: ressortissants britanniques);
- Autorisations frontalières: conditions supplémentaires (titre de séjour durable, résidence de 6 mois en zone frontalière et activité dans la zone frontalière suisse).

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

- Les demandes sont transmises par l'OCPM au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen. Elles sont soumises à Genève à la commission tripartite pour l'économie.
- La commission tient compte du profil du/de la diplômé(e), de l'intérêt économique représenté par l'employeur, du marché du travail, du poste proposé et des effets favorables de l'octroi du permis sur le développement de la société et, partant, sur l'économie du canton.
- En général: niveau master ou doctorat, expérience professionnelle préalable.

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

Consultation du Conseil fédéral en cours sur un projet visant à faciliter l'admission des étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

Selon ce projet, il n'y aurait pas de prise d'unité du contingent lorsque l'activité lucrative revêt un intérêt économique scientifique ou économique prépondérant.

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

Exemples de cas refusés:

- Une diplômée en droit pour un poste de juriste au sein d'une association locale;
- Une diplômée en économie (niveau bachelor) pour un poste junior dans une société financière (poste administratif pendant ses études);
- Un poste de gestionnaire de fortune dans une banque (sans objectifs d'apports de nouveaux fonds sous gestion);
- Un diplômé en architecture (niveau master), sans expérience ou compétences particulières, dans un bureau d'architectes.

Il s'agit d'exemples dont on ne peut tirer des conclusions.

Ressortissant(e)s hors UE/AELE

Exemples de cas admis:

- Une avocate étrangère spécialisée dans l'arbitrage engagée par une structure reconnue dans ce domaine (LLM droit);
- Une banque importante a besoin de spécialistes en gestion de données (master EPFL informatique ou robotique);
- Une société de négoce engage un spécialiste qui vient de terminer son master en négoce à l'UNIGE.
- Une doctorante/post-doctorante en neurosciences est engagée par l'Université de Genève pour poursuivre des travaux de recherches.

Il s'agit d'exemples dont on ne peut tirer des conclusions.

Merci de votre attention

***En cas de question concernant les permis de travail pour les
ressortissants non-européens:***

Service de la main-d'œuvre étrangère

smoe@etat.ge.ch

Tél. 022 388 74 06 (8h30-12h00)

